

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2016.

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges en Couzan s'est réuni le Vendredi 22 avril 2016 à 20h 30 en séance ordinaire.

**PRESENTS** : M. DERORY André (Maire), M. ADAMI Serge (1er adjoint), Mme LAURENDON Agnès (2eme adjointe), , Mme DEYGAT Françoise, Mme BESSAY Audrey, Mr BUISSON David, et M. BARTHOLIN Dominique (conseillères et conseillers municipaux)

**ABSENTS EXCUSES**: M. MARCOUX Serge (3eme adjoint), Mme CHAZELLE Séverine, M. PRAJALAS Stéphane et M. CHAVAREN Julien (conseillers municipaux).

Madame Agnès LAURENDON présente une procuration de M. Serge MARCOUX pour voter et prendre toutes décisions en lieu et place.

**SECRETARE ELU POUR LA SEANCE**: Mme Audrey BESSAY

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Débat sur le fond de commerce BEAL ;
- 2) Remplacement CAE ;
- 3) Avenant n°2 Entreprise DOITRAND ;
- 4) Emploi TIG ;
- 5) Demande de subvention : dotation à l'investissement local ;
- 6) Questions diverses.

#### **1) Débat sur le fond de commerce BEAL:**

Messieurs Dominique BARTHOLIN, Serge ADAMI et Serge MARCOUX ont rencontré Monsieur et Madame BEAL et leur comptable afin d'échanger sur l'éventualité de la reprise de leur fond de commerce par la commune. La discussion a porté sur le contenu de ce fond de commerce ainsi que sur sa valeur comptable. Celui-ci a été évalué comptablement à 40000€, les propriétaires sont d'accord pour le laisser à 30 000€. L'ensemble des membres du conseil ont débattu sur ce sujet avant de procéder aux votes.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au débat et a quitté la salle lors du vote.

- ➔ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rachat du fond de commerce ;
- ➔ Le conseil municipal approuve (6 voix pour et 1 contre) le prix de 30000 € pour le rachat de ce fond de commerce.

#### **2) Remplacement CAE ;**

Deux candidats éligibles aux CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) ont candidaté pour le poste d'employé communal. Ces derniers ont été reçus par Monsieur le maire et Messieurs Serge ADAMI et David BUISSON qui se sont chargés de faire un résumé de ces entretiens aux membres du conseil municipal.

- ➔ Le conseil municipal approuve le recrutement d'une personne dans le cadre d'un CAE.
- ➔ Le conseil municipal choisi monsieur PERACHE pour occuper cet emploi. Le conseil municipal est favorable à ce que monsieur PERACHE réalise une période d'essai à partir du 02 mai 2016 avant son CDD.

### **3) Avenant n°2 Entreprise DOITRAND :**

Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes communale, monsieur le maire présente un devis de l'entreprise DOITRAND afin que cette dernière puisse réaliser un renforcement du mur de soutènement en dessous de la route de Saint Just en BAS. Ce devis s'élève à 3461,20€ HT (4153,44 TTC).

→ Le conseil municipal approuve l'avenant n°2.

### **4) Emploi TIG :**

Monsieur le maire présente le projet de mise en place de Travail d'Intérêt Général sur la commune (TIG). Cela consisterait à mettre à disposition du travail pour des personnes qui auraient été condamnées par un tribunal à la suite de « petits » délits. Le tribunal gère totalement ces personnes, la commune se contente de mettre à disposition du travail.

→ Le conseil municipal est favorable à la candidature de la commune de Saint Georges en Couzan pour la mise en place des emplois TIG.

### **5) Demande de subvention : dotation à l'investissement local :**

→ Le conseil municipal approuve la demande d'une subvention auprès la région dans le cadre de la dotation à l'investissement public local afin d'aider à financer des travaux d'aménagement du centre bourg (RD110).

### **6) Questions diverses :**

#### **6.1. Avenir de La Poste.**

Monsieur le maire résume la rencontre qui a eu lieu le 05 avril dernier entre certains membres du conseil municipal et des représentants de La Poste (Mr BOUCHER et Mme PERSON BESSY). Lors de cette rencontre le point poste et l'agence postale ont été présentés afin de comprendre quelles sont les différences de fonctionnement entre La Poste, L'agence Postale et le Point Poste.

→ Le conseil municipal prend note de cet exposé mais ne prend aucune décision concernant une éventuelle évolution du service postal.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.

Fait à Saint Georges en Couzan.